SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n°	2022-193	du	13 avril	2022		
Portan	t nomination d'ur	ne conseillè	re technique (du Premier n	ninistre, Chet	f du

Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef

DECRETE:

Article premier : Madame LEKOUNDZOU Sakia Moukama est nommée conseillère technique, chargée de l'assistance interprétariat et traduction.

Article 2 : L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le

anatole Collinet MAKOSSO.